

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2013 -

SOMMAIRE

N° 1 –	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2013.....	3
N° 2 –	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE AIRE DE JEUX.....	3
N° 3 –	DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL	3
N° 4 –	DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE.....	4
N° 5 –	NOUVELLE DENOMINATION DE LA RUE DU BEL AIR	4
N° 6 –	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNICEF	6
N° 7-	DEMANDE DE L'USEP	6
	POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.....	7
	INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.....	11

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
Mme	Gabrielle	DREYER	Conseillère Municipale
Mme	Jacqueline	GERUM	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
M.	Patrick	MARBACH	Conseiller Municipal
M.	Daniel	WYSS	Conseiller Municipal

Etaient absents excusés : Mme Béatrice HEINRICH, M. Jean-Denis HANS

Absents à l'ouverture de la séance : M. Daniel WYSS a donné procuration à Monsieur le Maire pendant la durée de son absence ; M. Richard LOCATELLI est arrivé en fin de séance, et n'a pu prendre part au vote d'aucune délibération.

Assistait également à la séance : Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mil treize le seize mai, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Nathalie MANTEZ se propose, le Conseil Municipal accepte et la désigne comme secrétaire de la présente séance.

Il ouvre ensuite la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2013 :

Monsieur le Maire, après être revenu, sur la demande de Monsieur Patrick MARBACH, sur les explications relatives à la convention passée avec la communauté de communes pour la numérisation du cadastre, concernant son financement, et son utilisation, exclusivement réservée aux services communaux, demande au Conseil Municipal si d'autres observations ou remarques sont à formuler avant de passer au vote du procès-verbal de la séance du 18 avril 2013, dont copie conforme a été transmise à tous les conseillers.

Le compte rendu n'appelant pas d'observation particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à l'implantation d'une aire de jeux, rue de la Gare.

Il précise que cette opération, prévue au budget primitif 2013, s'inscrit dans la politique de développement des espaces publics, pour l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Il présente le devis estimatif des travaux qui s'élève à 20 714.23 € TTC, pour la fourniture d'une structure de jeux avec revêtement amortissant et 3 jeux sur ressorts.

Il ajoute que la dépense peut donner lieu au versement d'une aide financière par le Conseil Général.

Au vu de l'avis favorable de la Commission des Travaux pour le futur aménagement et son emplacement : rue de la Gare ;

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'aménagement d'une aire de jeux
- **RETIENT** le devis présenté par la Sté SATD à RUSS (67), pour un montant de 17 319.59 € HT, soit 20 714.23 € TTC,
- **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour cette opération,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

N° 3 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2013 :

La rue du Raingott nécessite la réalisation de travaux pour remplacer le revêtement existant afin d'améliorer la résistance mécanique, compte tenu de l'augmentation de la circulation de poids lourds que supporte cet ouvrage

La Commission des Travaux, qui s'est réunie le 7 mai 2013, a en effet estimé que des travaux substantiels de renforcement étaient plus appropriés que les travaux d'entretien initialement prévus. Cependant, la dépense doit être inscrite au titre des dépenses de la section d'investissement au budget.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante au Budget Primitif 2013 :

Fonctionnement Dépenses	
Comptes	Montant
61523	- 15 000
61551	- 3 000
6135	- 3 500
023 virement	21 500
Total	21 500

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
2315	21 500	021	21 500
Total	21 500	Total	21 500

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget primitif, telle qu'elle est présentée.

N° 4 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU RAINGOTT DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie à réaliser rue du Raingott.

Il précise qu'initialement, il était prévu de réaliser uniquement des travaux de réfection au niveau de la couche de surface, mais compte tenu de l'augmentation de la circulation de poids lourds sur cette voie, il estime préférable de procéder au remplacement intégral du revêtement.

Il présente une estimation des travaux à hauteur de 17 924.80 € HT, soit 21 438,06 € TTC.
Il ajoute que la dépense peut donner lieu au versement d'une aide financière par le Conseil Général.

Au vu de l'avis favorable de la Commission des Travaux,
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux de voirie à réaliser rue du Raingott,
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **DECIDE** de solliciter pour ces travaux, une aide financière auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013

N°5- NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION - RUE DU BEL AIR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une dénomination nouvelle à la partie haute de la rue du Bel Air, ce qui implique :

- ↳ d'une part, la redistribution de la numérotation pour la partie basse de la rue du Bel Air,
- ↳ et d'autre part, la détermination d'un nouvel intitulé de rue pour la partie haute,

avec une nouvelle numérotation.

Il précise que cette démarche est devenue nécessaire, afin de garantir la cohérence des adresses, compte tenu de l'implantation à venir de nouvelles constructions, dont la numérotation n'avait pas été prévue auparavant.

Il présente quelques propositions d'intitulés pour la nouvelle rue parvenues en mairie,

Il propose par ailleurs, qu'une aide financière, à hauteur de 50 € soit accordée aux propriétaires concernés qui seront amenés à engager des frais pour effectuer les démarches liées au changement d'adresse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,
Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'intituler la nouvelle rue reprenant la partie haute de la rue du Bel Air :

RUE DU RESERVOIR

- **ATTRIBUE** la numérotation pour chacune des deux rues, comme suit :

RUE DU BEL AIR :

(A noter qu'à partir du n°8, la numérotation est sans changement pour la rue du Bel Air)

Numéros	Propriétaires
1	Libre
2	PERRIN Jean (BILGER Yannick)
3	PERRIN Jean (Libre)
4	PERRIN Jean (Libre)
5	BERTSCH Hervé
6	Libre
7	WALTER / SITTIG Evelyne
8	FRONTERA Joseph
9	KUEHN Daniel
10	WYSS Daniel
11	HOLTZ Maurice
12	BEY Roger
13	BAUER Eugène
14	STRITMATTER Juliette
15	MOSER Thierry
16	LUKAT Christophe
17	HUMMEL Liliane
18	SCHIBENY Arthur
19	GHERARDI Bruno
20	HIGELIN Philippe
21	TRUTT Pierre

RUE DU RESERVOIR

1	BISSEY Patrick
2	WYSS Gérard
3	MUNCK Jean-Paul
4	MUNCK Jean-Paul (gîte)
5	WALTER/SITTIG Evelyne
6	WALTER/SITTIG Evelyne
7	GROB André
8	DREYER Jean-Claude
9	KATHREIN Corinne
10	GAROFALO Joseph
11	GERUM Michel

- **DECIDE** de verser une aide financière aux riverains concernés par le changement d'adresse de 50 € sur présentation des justificatifs de dépenses inhérentes aux démarches effectuées,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application des nouvelles adresses.

N° 6 - DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'UNICEF :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du Président du Comité du Haut-Rhin pour l'UNICEF, dans le cadre des actions humanitaires menées pour les besoins des enfants et des familles en situation d'urgence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'UNICEF, la commune étant toujours plus sollicitée par toute sorte de demandes de subventions, déposées par des organismes ou associations toujours plus nombreux et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à chacune de ces demandes.

N° 7 - DEMANDE DE SUBVENTION USEP :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du délégué départemental de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), du Haut-Rhin,

L'école primaire d'ODEREN étant affiliée à l'USEP du Haut-Rhin, celle-ci perçoit une subvention du Conseil Général du Haut-Rhin correspondant à 1.30 € par élève licencié, soit pour ODEREN : 101 licenciés x 1.30 € = 131.30 €.

Monsieur le Maire propose de verser ce même montant à l'USEP pour la saison sportive 2012/2013 ;

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 131.30 € à l'USEP.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

TRAVAUX EN COURS :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, dresse le compte rendu de la dernière commission des travaux qui s'est tenue le 7 mai dernier.

- Il fait part de la réticence des membres de la commission par rapport à la demande d'autorisation de construire un confortement de mur en bordure de voirie déposée par Monsieur Bissey. Le projet est en effet, considéré comme inesthétique, et surtout potentiellement gênant pour la circulation, notamment pour les véhicules de déneigement.

- Suite à la visite par la commission des travaux du dépôt de déchets verts, Monsieur Daniel WYSS réitère que des contrôles inopinés sont indispensables pour vérifier la nature des matériaux déposés et éviter ainsi tout dépôt non conforme.

- Un lampadaire solaire a été installé expérimentalement, rue Gorth. Le matériel fonctionne relativement bien, la seule critique négative actuelle se porte sur la luminosité blanche de l'éclairage, jugée trop agressive. Si l'expérience se révèle concluante, ce type d'équipement pourrait être installé dans d'autres rues, notamment, rue du Canal.

- Les clés des portillons de la cour de l'école ont été changées.

La possibilité de fermer la cour de l'école à partir de 8 h 30, est envisagée dans le cadre du plan Vigipirate. Il est proposé d'installer une sonnette à l'entrée de la cour par la rue Durrenbach.

Commission des travaux du 07 Mai 2013

COMPTE RENDU



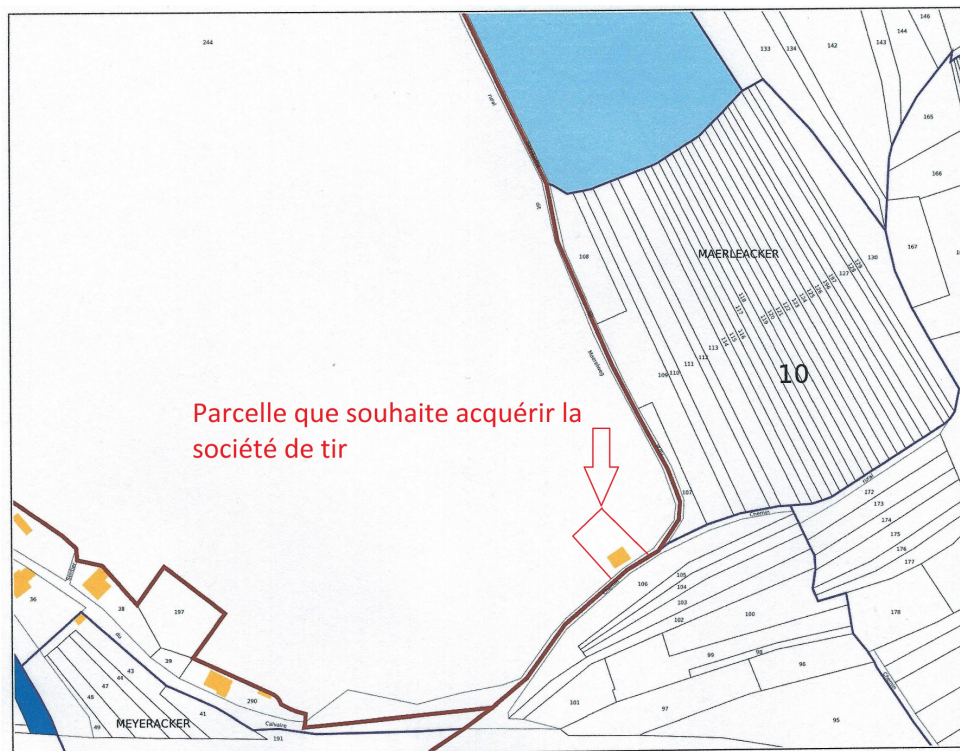
REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delettre
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain
ANIMATEUR	Noël Delettre
SECRETAIRE	Noël Delettre
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Eliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Jocelyne Perrin (DGS) Jacqueline Gerum (Conseillère municipale) Patrick Marbach (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Daniel Wyss (Conseiller municipal) Raymond Zussy (Technicien coopté)
ABSENTS EXCUSÉS	Richard Locatelli (Conseiller municipal) Yves Walch (Technicien coopté)

POINT N°1	Surface à bitumer au Bel Air suite aux travaux d'assainissement.		
Le quartier du Bel Air a vu se réaliser des travaux d'assainissement avec pour maitre d'œuvre la Communauté de Communes. La commune en a profité pour enfouir les réseaux secs, électricité et téléphone, entraînant de substantielles dégradations de la chaussée, causées par les fouilles.			
CONCLUSION	La surface prise en compte par la Communauté de Communes pour la réparation représente environ 1000 m². Cependant le reste de la chaussée mérite lui aussi d'être refait pour homogénéiser la réfection et représente environ 2000 m². La commune peut être éligible à une subvention du département avec comme condition de laisser durant un an les tranchées se reposer et se tasser. La commission, après avoir entendu les explications de M. le Maire et visualisé sur le terrain le mauvais état de la chaussée estime qu'il ne serait pas raisonnable de passer un hiver supplémentaire dans ces conditions de circulation pour les riverains. Il est à noter aussi que la rue du Bel Air sert à vidanger aussi les parcelles forestières exploitées en amont du chemin Dreyer et que par conséquent des grumiers sont supposés utiliser cette route. Aussi la commission propose de réaliser une bicouche sommaire qui fera la transition pour l'hiver avec les enrobés et permettre ainsi au terrain de se stabiliser.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Demande de subvention		Francis Allonas/Jocelyne Perrin	Juin 2013
Demande de devis pour la réalisation du bicouche		Noël Delettre	Mai 2013

POINT N°2	Demande de renforcement d'un mur de soutènement.		
Lors de sa dernière séance du 18 avril, le conseil municipal a décidé d'accéder à la demande de M. et Mme Patrick Bissey en acceptant de leur vendre une parcelle de terrain adjacente à leur propriété. Le conseil municipal a suivi les recommandations de la commission des travaux qui s'était rendue sur place le 14 mars et avait alors préconisé d'englober dans la vente le mur en aval de la propriété. M. et Mme Bissey ont accepté les conditions de la vente mais ont une exigence supplémentaire, à savoir : installer, à leurs frais, tous les 4.50 m une jambe de force 0.70 m² au sol sur une hauteur de 1.50 m pour soutenir le mur, lequel, aux dires de M. Bissey ne serait pas pourvu de fondations, d'où sa crainte d'un effondrement.			
CONCLUSION	La commission, après avoir imaginé l'ouvrage, émet un avis mitigé. L'esthétique du mur risque d'être enlaidie, de plus l'emprise sur le bord de la route va gêner considérablement le déneigement en hiver. Une conduite d'eau passe aussi le long de ce mur ce qui en cas d'intervention risque de perturber l'accès. La commission n'est par ailleurs pas convaincue que le mur risque de s'effondrer.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Passage en conseil municipal.		Francis Allonas	Mai 2013

POINT N°3	Dépôts autorisés à la plate-forme des déchets verts.		
Depuis sa création, la plate-forme communale des déchets verts accepte selon l'article N° 5 de son règlement intérieur du 1 ^{er} Septembre 2006 : les gravats propres, le tout-venant, le bois d'œuvre exempt de partie métallique.			
CONCLUSION	Le traitement de ces déchets autorisés est à la charge de la collectivité et se monte pour l'année 2012 à 1600 €. La commission estime cependant, puisque la création d'une déchetterie intercommunale a été rejetée lors de la consultation de janvier, qu'il s'agit d'un service rendu à la population qui ne peut être supprimé. La commission propose de remettre un exemplaire du règlement intérieur de la déchetterie à toute personne retirant la clé au secrétariat de la Mairie et de développer le contrôle des dépôts afin d'en réduire un tant soit peu le retraitement à la charge de la commune. (<i>in statu quo ante</i>) Le statu quo est maintenu.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Remettre un exemplaire du règlement intérieur et maintenir la main courante du retrait des clés.		Jocelyne Perrin	Mai 2013

POINT N°4	Achat de terrain par la société de tir.		
Lors de sa création en 1980 la société de tir a construit un local sur un terrain communal, et légalisé, en 1983 cet état de fait par un bail d'une durée de 30 ans. Ce bail venant à échéance en Septembre 2013 la société de tir souhaite devenir acquéreur du terrain utilisé.			
CONCLUSION	La commission, après avoir entendu les explications des requérants et visualisé sur le terrain le bien-fondé de la demande, n'émet pas d'objection puisque l'agriculteur locataire des terrains n'est pas opposé à ce projet. Le prix de la transaction sera défini en conseil municipal. Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge du demandeur.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Passage en conseil municipal.		Francis Allonas	Mai 2013



- ✓ La commission s'est rendue au 3, rue Raingott à la demande de M. Michel Weyh qui souhaite remblayer approximativement 20m² afin d'accéder plus facilement en contrebas du chemin qui dessert sa propriété pour en dégager la vue. La commission donne son accord.
- ✓ La commission donne un avis favorable à la réfection des bancs publics, et, au vu de l'échantillon fourni pour la réalisation de lattes recyclées, propose que soit établi un comparatif financier par rapport aux lattes fabriquées en bois.
- ✓ La commune a installé à titre expérimental un lampadaire solaire à proximité du 41, rue Gorth, la commission, après avoir écouté les explications fournies, souhaite, si l'expérimentation s'avère concluante, équiper d'autres endroits du village qui seraient dépourvus d'éclairage et non raccordables au réseau.
- ✓ Le conseil municipal a voté au budget un crédit pour la réalisation d'une aire de jeux. L'endroit proposé pour son installation se situe rue de la gare sur une surface d'environ 100m². L'implantation de principe est exposée à la commission qui l'approuve sans réserve.



Les débats sont clos à 20h30

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que le Président de la Sté de Tir a officiellement déposé sa demande d'acquisition de la parcelle d'implantation du local, et indique que le dossier sera soumis à délibération du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.
- Monsieur le Maire indique que le dossier concernant l'éventuelle acquisition, par la commune, de l'Etang des Gentianes, pourra être soumis à examen.
- Madame Eliane WYSS, relate l'excellent déroulement, sous le soleil, de la cérémonie du 8 mai, en présentant photos et vidéo de l'évènement. Dans le cadre du partenariat citoyen, il reste à organiser la soirée conférence du 28 juin et la journée du 29 juin.

Prochaines réunions :

- Syndicat Mixte d'Electricité : le 11 juin au Cercle Sainte Marie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00,

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :